

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23398**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Mention : Intervention sociale - Spécialité : Formation en alternance des assistants de prévention et de sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif, 340r Spécialités plurivalentes des services à la collectivité (contrôle-prévention), 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les enquêtes SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) font apparaître qu'un peu plus de la moitié des incidents déclarés concernent 10% des établissements du second degré et que 5% d'entre eux concentrent plus du tiers de ces incidents. Devant ce constat, des emplois sont créés au sein de ces établissements pour répondre à leurs besoins spécifiques en définissant un nouveau métier, celui d'assistant chargé de prévention et de sécurité (APS). Ce dernier est destiné à renforcer les actions conduites au sein des établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré. Il bénéficie d'une formation initiale au travers d'un programme de formation académique, complétée par cette formation spécifique liée aux missions bien identifiées qui sont les leurs autour des enjeux de prévention et de sécurité, formation qui articule, par l'organisation d'une alternance réfléchie, expérimentation et réflexivité.

L'APS contribue ainsi, de manière efficace, à l'analyse de la situation de l'établissement pour favoriser la mise en place d'une politique de prévention. Il participe à l'action éducative, en complémentarité avec les autres personnels et, selon les situations, avec les équipes mobiles de sécurité (EMS). Il concourt au traitement des situations en cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement : interlocuteur des partenaires extérieurs et selon les situations, organisateur du lien avec les EMS.

L'APS exerce ses missions sous l'autorité du chef d'établissement, garant de la sécurité des personnes et des biens. Il s'intègre dans l'action d'une équipe pluridisciplinaire de prévention rassemblant les compétences de différents personnels (conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, conseillers d'orientation-psychologues, ...) et participe, à ce titre, à l'amélioration du climat scolaire. Son action ne se substitue pas à la mission de surveillance dévolue aux assistants d'éducation.

Par rapport aux différentes dimensions intervenant dans les comportements générateurs de tensions :

Maitriser les aspects propres à l'adolescence pouvant générer des conflits,
Savoir resituer les phénomènes de violence dans un cadre socio-économique,
Savoir intégrer son action dans l'environnement culturel et social,
Maitriser le fonctionnement des établissements et le rôle de chacun.

Par rapport à l'action vers les jeunes dans le cadre d'un établissement :

Démontrer la prise en charge des situations de tension ou de crise,
Savoir contextualiser la situation,
Gérer les tensions en amont (prévention) et en aval par (mise en place de formes de remédiation),
Savoir assurer un suivi des jeunes concernés par ses interventions.

Par rapport à l'action vers et avec le réseau des partenaires éducatifs et sociaux :

Maitriser le rôle des différents partenaires dans le domaine social, éducatif et de la prévention,
Savoir élaborer des protocoles de transmission d'information entre les différents partenaires,
Transposer les décisions et prises en charge concernant le jeune dans le cadre de l'établissement,
Etablir des liens pérennes avec les partenaires associés à la prise en charge du jeune concerné.

Par rapport à l'action de prévention :

Savoir repérer les besoins en termes de prévention des conduites à risque,
Savoir associer, par l'information et la formation, et en lien avec les personnels les plus directement concernés, l'ensemble de l'équipe éducative,

Concevoir des dispositifs ou des actions permettant d'agir en prévention,
Repérer et mobiliser les partenaires spécialisés dans la prévention des conduites à risque.

Par rapport à l'intégration de son action dans un cadre institutionnel :

Maitriser les différents rôles et statuts au sein d'un établissement,
Maitriser les cadres juridiques propres à l'intervention auprès d'un public adolescent (mineur),
Maitriser les dispositifs de protection et de prise en charge des jeunes,
Maitriser les rôles et fonctions des différents intervenants possibles en protection et prévention,

Savoir intégrer les dimensions budgétaires.

Par rapport aux compétences transversales inhérentes à l'intervention dans un cadre éducatif :

Savoir établir un diagnostic lisible,

Concevoir, adapter et écrire un projet,

Mettre en œuvre, à partir d'une communication adaptée, un projet en lien avec des partenaires,

Maîtriser les rôles et fonctions des différents intervenants possibles en protection et prévention,

Savoir construire des protocoles d'évaluation des projets en cours et en fin de phases,

Savoir communiquer, autour des bilans des actions, au sein et en dehors de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette formation permet de compléter la formation initiale académique des Assistants chargé de Prévention et de Sécurité nommés sur la région Sud, et plus particulièrement, mais sans exclusive, dans l'académie de Nice. La diplomation ouvre la voie à des engagements professionnels dans les carrières sociales, de l'éducation et de la formation, dans les collectivités territoriales ou la fonction publique.

La mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) est reliée à ce diplôme. Des personnels ayant une expérience dans les établissements scolaires, dans des territoires de la politique de la ville et plus particulièrement des zones de sécurité prioritaire se qualifient pour réinvestir cette expérience au service de politiques élargies dans ce qui est une des évolutions majeures de la prévention en éducation, à savoir son ancrage local et son inter-professionnalité.

Le titulaire du diplôme peut exercer les emplois suivants :

Coordinateur de service, d'équipement, de structure d'un territoire en charge de la politique d'animation de la jeunesse, de la culture, de l'action sociale, de l'insertion...

Conseiller en action socio-éducative : coordinateur socio-éducatif, chargé de mission ou chef / coordonnateur de projet (travail social), conseiller socio-éducatif (collectivités locales),

Coordinateur du projet de réussite éducative, du projet insertion...

Coordination d'une équipe de médiation sociale

Coordination d'équipe de médiateurs/médiatrices de ville

Coordination d'équipe de médiateurs sociaux en milieu scolaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1205 : Information sociale

K1206 : Intervention socioculturelle

K1207 : Intervention socioéducative

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités de recrutement :

Les assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) sont recrutés au niveau bac+2 par les chefs d'établissement publics locaux d'enseignement (EPL) qui s'assurent de l'adéquation du profil du candidat aux compétences attendues. Ce recrutement s'effectue sur la base des dispositions du décret n°2003-484 du 6 juin 2003 modifié, fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation. Conformément à ces dispositions, le travail de ces assistants se répartit, dans le respect de la durée annuelle de référence (1607 heures) prévue à l'article 1er du décret du 25 août 2000, sur une période d'une durée minimale de trente-neuf semaines et d'une durée maximale de quarante-cinq semaines.

Dans le cadre général du recrutement des personnels contractuels de l'établissement et de la délibération qui l'autorise, le dispositif (recrutement et missions) est présenté au conseil d'administration de l'EPL dont la délibération approuve le principe et les modalités du contrat. La formation s'adresse prioritairement à ces APS en poste ayant suivi la formation initiale de deux cent heures, mais également à des agents des équipes mobiles académique de sécurité, des agents des collectivités territoriales ou encore des associations spécialisées, à la charge de leur employeur.

Descriptif des composantes de la certification :

La formation répond à un cadre générique qui organise les enseignements en quatre composantes : connaissance de l'environnement et des cadres théoriques de l'action, approche stratégique et méthodologie, outils techniques, pratiques professionnelles. Les différents contenus énoncés dans le cahier des charges de la circulaire sont intégrés dans ces composantes pour chaque équipe universitaire en lien avec les académies :

1) Connaissance de l'environnement et des cadres théoriques de l'action :

Le diplômé doit agir en collaboration avec différents partenaires, interne ou externe et doit maîtriser les modalités de fonctionnement et les cadres de référence de différentes institutions et structures éducatives. Il contribue au renforcement des liens entre l'équipe éducative et les parents d'élève. Il favorise le lien entre l'établissement scolaire et son environnement dans le domaine de la prévention et dans le domaine de la sécurité. Cette composante délivre les connaissances fondamentales nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel doit s'exercer le métier.

Nous y trouvons des modules :

de connaissance du système éducatif et concernant les collectivités territoriales ;

concernant les partenaires de la sécurité et de l'aide à l'enfance ;

des actions publiques vis à vis des enjeux politiques et institutionnels.

2) Approche stratégique et méthodologie :

Le diplômé doit contribuer à sensibiliser les élèves au respect de l'autorité ainsi qu'à l'appropriation des règles de vie collective, de droit et de comportement au sein de l'établissement. Il doit contribuer à la prévention des conduites à risques, identifier les signes

précurseurs de tension et constituer un appui afin de définir des stratégies de prévention des difficultés. Il contribue à prévenir et gérer les situations de tension grave dès qu'elles se présentent, intervient dans la gestion des conflits entre élèves et participe à la résolution des situations de violence avérée. Enfin, il participe aux modalités de prise en charge des élèves très perturbateurs ou ayant fait l'objet de procédures disciplinaires. Cette composante aborde toutes ces actions de prévention et d'éducation dans ses enseignements.

Nous y trouvons des modules :

- de sociologie de la jeunesse en milieu urbain et rural ;
- de prévention et sécurité vis à vis des politiques nationales et territoriales ;
- concernant les programmes d'intervention ;
- d'analyse contextuelle et de diagnostic de sécurité ;
- de gestion des conflits et médiation ;
- d'intervention en situation de crise (avant et après).

3) Outils techniques :

Le diplômé peut participer aux travaux du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ainsi qu'à la commission éducative de l'établissement. Il organise une information pour les personnels sur les facteurs de risques au sein de l'établissement et à ses abords, sensibilise les personnels aux problématiques de violence auxquelles les élèves peuvent être confrontés. Il concourt à l'organisation d'une fonction de veille et d'anticipation des situations de violence. Il apporte au chef d'établissement, les critères et éléments permettant de solliciter une intervention des EMS et lui propose des outils permettant la transmission à ces EMS des informations nécessaires au suivi des situations complexes. Communiquer, suivre, informer résumant les contenus dispensés dans cette composante.

Nous y trouvons des modules :

- de communication en milieu professionnel ;
- d'information autour d'un projet d'intervention ou de sensibilisation ;
- de conduite de réunion et de gestion de groupes ;
- de gestion et suivi budgétaire des projets.

4) Mise en situation professionnelle : projet tuteuré et 900 heures de stage en alternance

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en oeuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage et le projet tuteuré impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Le stage, au fondement de cette formation par alternance, vise une mise en situation réelle en emploi, l'acquisition des compétences s'effectuant via une transmission des savoirs et leur mise en oeuvre concrète. Le rapport de stage doit prendre la forme d'un « mémoire universitaire » de premier niveau (répondre à une commande professionnelle tout en menant une réflexion de type universitaire amenant l'étudiant à ébaucher une hypothèse et une problématique).

Dans le contexte actuel et au vue des missions des assistants de prévention et de sécurité, l'alternance semble être le rythme le mieux adapté dans la mesure où elle permet la continuité de la mobilisation des assistants sur les terrains, la déclinaison d'un contenu de formation significatif dans la durée, la reconnaissance dans le même temps de la qualification et de l'expérience de ces assistants.

L'alternance vise à conforter rapidement l'étudiant aux réalités d'un territoire, d'un public, de problématiques spécifiques et de la forme selon la culture spécifique de l'organisme d'accueil. L'exigence universitaire permet quant à elle, de questionner l'expérience dans un cadre rigoureux et de capitaliser les expériences individuelles comme les expériences du collectif de formation pensé comme ressource. Selon ce rythme d'alternance, les étudiants sont présents 1/3 de temps en formation à l'université et 2/3 de temps sur leurs terrains professionnels.

Modalités d'obtention de la certification :

Conformément à l'Arrêté du 17 novembre 1999 régissant les licences professionnelles, la formation est organisée en unités d'enseignement dont une spécifique pour le projet tuteuré et une spécifique pour le stage. La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la certification n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le détail des coefficients et ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances spécifiques à chacune des formations.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels
----------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations

conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation n° **20140402 par arrêté ministériel du 25 juin 2012,**

Accréditation n° **20140402 par arrêté ministériel du 29 décembre 2014,**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

<http://espe-nice-toulon.fr/accueil>

[Université de Nice Sophia-Antipolis](#)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Ecole Supérieure du Professorat et de l' Education [E.S.E.P.] - 89, avenue Georges V - 06046 Nice Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole Supérieure du Professorat et de l' Education [E.S.E.P.] - 89, avenue Georges V - 06046 Nice Cedex 1

Historique de la certification :